

Questions Réponses

Formation Maître Jardinier

À la suite du webinaire présenté par Jean Mahaud, directeur adjoint de l'École nationale supérieure de paysage et Etienne Bertrand, coordinateur pédagogique et maître de conférences de l'École nationale supérieure de paysage, ce document rassemble les questions posées ainsi que leurs réponses, afin de fournir des éclaircissements supplémentaires.



**Diplôme d'établissement
de Maître Jardinier**
formation en 1 an
de niveau Bac+3

**Accessible après un BTS - ou équivalent
Licence 2 - dans le domaine du Paysage :**
aménagement paysagers, cultures
légumières, production florale,
arboriculture fruitière, GPN



10 rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles
formco@ecole-paysage.fr



Webinaire d'information du 5 février 2025 autour de la formation Maître Jardinier Ecole nationale supérieure de paysage, Versailles

Intervenants :

Jean Mahaud, directeur adjoint de
l'Ecole nationale supérieure de
paysage

Etienne Bertrand, coordinateur
pédagogique et maître de
conférences l'Ecole nationale
supérieure de paysage

Visionner le replay du webinaire
si vous souhaitez revoir le
webinaire ou le partager retrouvez
l'enregistrement [ici](#)

Echanger
avec l'équipe pédagogique
formco@ecole-paysage.fr

La nouvelle formation de Maître Jardinier
prépare-t-elle à un poste précis ?
Quelles fonctions professionnelles
permet-elle d'exercer une fois
diplômé(e) ?

Ce cursus prépare typiquement à
des postes de chef d'équipe ou de
conducteur de travaux. Il s'agit de
rôles nécessitant des professionnels
maîtrisant leur métier, capables de gérer
des équipes dans le domaine de la
création et de la gestion du patrimoine
végétal. Il est essentiel de souligner
que cette formation s'adresse à la fois
aux secteurs public et privé. L'objectif
n'est pas de se limiter à une vision
purement historique du jardin, mais
bien de se concentrer sur une pratique
quotidienne du jardinage, en valorisant
en même temps le patrimoine.

**Cette formation est-elle proposée dans
d'autres établissements en France ?**

Non, pour le moment, elle est
exclusivement dispensée à l'Ecole
nationale supérieure de paysage.

**La formation Maître Jardinier est-
elle ouverte aux personnes issues
d'autres domaines que le paysage ou
l'horticulture ?**

Cette formation a été conçue pour
des personnes possédant déjà des
compétences dans l'un des cinq
domaines requis, correspondant
aux techniques avancées des cinq
branches du jardin classique : le
maraîchage, l'arboriculture fruitière,
l'arboriculture ornementale, la
floriculture, ainsi que l'aménagement et
la gestion de jardins.

Certains diplômes, en particulier ceux relatifs à l'environnement et à l'aménagement paysager, peuvent être en adéquation avec les compétences requises pour cette formation Maître Jardinier. Par exemple, un BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) ou des formations proches de l'arboriculture peuvent constituer des prérequis valables.

Aucune formation préalable n'est exclue, chaque dossier est examiné de manière individuelle par l'équipe pédagogique. Par ailleurs, pour les candidats disposant de moins d'expérience dans certains domaines, des modules complémentaires seront proposés afin de renforcer leurs compétences.

Étant étudiant en deuxième année de BTSA Aménagement Paysager, quelles sont les modalités d'inscription à la formation Maître Jardinier ?

Pour vous inscrire, merci de demander le dossier de candidature à l'adresse suivante : formco@ecole-paysage.fr. Les candidatures sont ouvertes du 1^{er} mars au 6 juin 2025, avec 15 places disponibles pour la rentrée 2025. La sélection des candidats se déroulera selon un processus rigoureux. Dans un premier temps, les candidats devront soumettre leur dossier de candidature, comprenant leur CV et une lettre de motivation détaillant leur projet ainsi que leurs ambitions. Après cette étape, une pré-sélection sera effectuée, suivie d'un entretien avec l'équipe pédagogique. Enfin, la commission de candidature, sous la présidence d'Alain Baraton, procédera à la validation des candidatures.

L'École nationale supérieure de paysage est-elle en lien avec des entreprises qui pourraient proposer des stages de terrain pour les étudiants de la formation de Maître Jardinier ?

L'École nationale supérieure de paysage dispose d'un réseau de partenaires et soutient les étudiants dans leur recherche de stage. Bien que ce soit aux étudiants de trouver leur stage de terrain, de nombreuses entreprises en Île-de-France et des collectivités territoriales ont déjà exprimé leur intérêt et leur soutien pour cette formation.

Cette formation Maître Jardinier comprendra-t-elle des visites de sites en lien avec la thématique abordée ?

Des visites de sites seront effectivement organisées dans le cadre de la formation, incluant des lieux emblématiques tels que la Villa Médicis à Rome, le Château de Versailles... Des visites chez des producteurs de pépinières seront également prévues, notamment pour approfondir les connaissances en floriculture.

Comment se préparer pour candidater et réussir dans cette formation ?

Pour candidater et réussir dans cette formation, il est indispensable d'avoir validé au préalable un niveau BTS. Une fois ce diplôme obtenu, il est recommandé de renforcer ses connaissances et sa pratique du métier de jardinier, notamment par des visites de jardins, des lectures spécialisées, le suivi de blogs professionnels, ainsi que la participation à des associations de jardinage. Les candidats manifestant

une véritable passion pour l'art des jardins seront privilégiés.

Quels types d'évaluations seront mis en place durant la formation ?

Les étudiants de la formation Maître Jardinier seront soumis à une évaluation continue tout au long de leur parcours. Celle-ci comprendra des évaluations régulières, la rédaction de dossiers, ainsi qu'un mémoire à soutenir devant un jury en fin de formation. L'évaluation portera sur l'ensemble des compétences attendues en fin de formation.

Quel est le tarif de la formation de Maître Jardinier ?

Le coût de la formation est de 2204 € en formation initiale, sur demande en formation continue. Un règlement échelonné est possible, sous réserve d'approbation par l'agent comptable de l'établissement.

Existe-t-il des bourses d'études pour cette formation ?

Cette formation n'est actuellement pas éligible aux bourses d'études. Cependant, l'École nationale supérieure de paysage étudie activement des solutions de mécénat pour soutenir les étudiants faisant face à des difficultés financières.

Quelle est la place accordée au volet artistique dans la formation ?

L'École nationale supérieure de paysage est une école dont l'approche artistique

fait partie intégrante de la formation qui considère que toute technique doit servir un projet artistique. Ainsi, chaque aspect de la formation, y compris le travail sur le terrain, est abordé à travers une perspective artistique et créative.

Le programme inclut-il plusieurs stages ? Et si oui, quelle en est la durée totale ?

La formation prévoit plusieurs stages d'une durée totale de quatre mois. Il serait souhaitable que les stagiaires soient encadrés par un maître de stage couvrant l'ensemble des cinq axes de la formation, bien que des stages répartis sur différentes entreprises puissent également être envisagés.

Quel soutien est apporté à l'insertion professionnelle des diplômés Maître Jardinier ?

L'École nationale supérieure de paysage assure un suivi rigoureux de l'intégration professionnelle de ses diplômés. L'équipe pédagogique collabore étroitement avec les maîtres de stage afin d'identifier les opportunités d'embauche. Plusieurs partenaires de l'école sont d'ores et déjà prêts à recruter les futurs diplômés à l'issue de leur formation.

Les entretiens d'admission peuvent-ils se dérouler en visioconférence ?

Oui, les entretiens peuvent être réalisés en visioconférence, si nécessaire.

Un candidat en reconversion professionnelle peut-il intégrer la formation ?

Aucune limite d'âge n'est fixée pour postuler à la formation Maître Jardinier. L'École nationale supérieure de paysage accueille avec enthousiasme des candidats de toutes tranches d'âge, dans une démarche qui met en avant la diversité et la richesse des parcours et des expériences.

Est-il possible de suivre la formation en alternance, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ?

Cette option pourra être envisagée et l'École nationale supérieure de paysage œuvre à la rendre accessible dans un avenir proche.

Demande du dossier à
formco@ecole-paysage.fr

Remise de dossier
du 1^{er} mars au 6 juin 2025

Rentrée septembre 2025
à l'École nationale supérieure
du Paysage, Versailles

Maître Jardinier
Diplôme d'établissement
Formation en 1 an
Niveau Bac+3
Niveau 6
